



# 3<sup>ème</sup> CONFERENCE MONDIALE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT

Nations Unies, Genève, 19-21 juillet 2010



20 juillet 2010

## PRESENTATION DU PROJET DE DECLARATION

### GARANTIR LA RESPONSABILITE DEMOCRATIQUE MONDIALE POUR LE BIEN COMMUN

Rapporteur : M. Mathurin Nago, Président de l'Assemblée nationale du Bénin

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter la Déclaration finale de notre conférence. Ce texte porte la cote SP-CONF/2010/7-DR.rev.

Durant l'année écoulée, un groupe de Présidents de parlement mis en place par le Président Gurirab a siégé à cinq reprises pour l'aider à préparer la Conférence et à en établir le document final. D'emblée, nous nous sommes efforcés de susciter un large consensus entre les parlements représentés ici.

Le texte que nous avons produit est une déclaration d'intention, une déclaration politique exprimant nos vues en tant que dirigeants politiques et parlementaires.

Elle repose sur un message parfaitement ciblé : nos parlements ont un rôle essentiel à jouer pour garantir la responsabilité démocratique mondiale pour le bien commun.

La Déclaration commence par affirmer que reddition de compte et représentation sont au cœur de la démocratie et que le Parlement est l'institution centrale de toute démocratie.

Dans la première partie du texte, nous évoquons les liens entre parlements et démocratie. Nous affirmons que la démocratisation est un processus de longue haleine pour tous les parlements. Nous nous engageons à rendre nos parlements plus représentatifs, transparents, accessibles, comptables de leur action et efficaces. Et nous affirmons notre détermination à nous aider mutuellement dans cette entreprise.

Dans la section qui suit, nous abordons le thème de la place de nos parlements sur la scène internationale. Nous pensons que le moment est venu d'un pari sur l'avenir. Les enceintes multilatérales d'aujourd'hui doivent accorder plus de considération aux opinions, aux perceptions et aux aspirations de tous ceux de nos congénères dont la voix n'est pas entendue.

Nous pensons qu'il faut pour cela une plus grande participation parlementaire à la coopération internationale. Et que cette participation doit être fermement enracinée dans le travail quotidien de nos parlements, consacré en bonne part à garantir que des comptes soient rendus.

L'Organisation des Nations Unies est l'organisation internationale d'Etats souverains la plus universelle, la plus représentative et la plus indiscutable. Et elle joue un rôle irremplaçable dans les affaires internationales. Dans la troisième section de la Déclaration, nous assurons l'ONU de notre soutien. Nous continuerons à approfondir notre coopération dans le respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Nous saluons le travail accompli par l'Organisation des Nations Unies qui a donné un cadre aux objectifs de développement dans le monde entier en fixant les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous souscrivons aux OMD. Dans ce domaine comme dans tant d'autres, nous avons tous intérêt à ce que s'instaure une relation plus étroite et plus forte entre les parlements et l'ONU. Les Objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints si nul n'est tenu de répondre du succès des actions entreprises.

Dans la Déclaration, nous soulignons le rôle que l'UIP a joué en concourant à la coopération politique internationale et en instillant une dimension parlementaire aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Dans la dernière section de la Déclaration est exposé ce que nous attendons de l'UIP.

La Déclaration se conclut sur une note d'optimisme prudent. Nous savons tous que nous ne pourrions relever ces défis qu'en travaillant ensemble, et nous, qui sommes mandatés par le peuple pour le représenter, ne voulons pas décevoir. Dans nos parlements, nous ferons ce qui nous incombe pour garantir la transparence démocratique mondiale pour le bien commun de l'humanité.

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

La méthode retenue pour établir ce document présentait certains avantages. Toutefois, elle rendait très difficile toute modification du texte à la dernière minute. Quand nous sommes arrivés à Genève, le Comité préparatoire était saisi d'un nombre considérable de demandes visant à modifier et améliorer encore le texte. Mais la tâche était tout simplement impossible.

A titre tout à fait exceptionnel, le Comité a décidé d'ajouter un paragraphe sur le terrorisme. Ce paragraphe ne cherche pas à traiter la question de façon globale et n'en évoque pas, par exemple, les causes profondes. Il se borne à évoquer les dispositions que nous devons prendre au Parlement pour concourir à la lutte contre le terrorisme.

Nous avons décidé que nous ne pouvions pas accepter d'autres amendements mais nous ne sommes pas parvenus à un consensus sur la dernière section de la Déclaration qui porte sur l'UIP. Nous avons donc annoncé notre intention de poursuivre les consultations dans l'espoir de parvenir à un consensus sur cette partie du texte. Hier soir, nous nous sommes réunis et le texte de la section D est le fruit de notre travail.

J'aurais aimé pouvoir vous annoncer que nous sommes parvenus à un consensus. Hélas non. Il y a fondamentalement deux positions distinctes. Certains de nos collègues ne souhaitent pas que cette déclaration se réfère en détail à l'UIP ou aux orientations à lui fixer. Pour eux, c'est à l'UIP que se tient le débat sur la stratégie future de l'UIP et nulle part ailleurs. Les tenants de cette position souhaitaient remplacer la section D par une seule et unique phrase évoquant ce processus au sein de l'UIP.

D'autres estimaient que la Conférence devait se prononcer sur l'UIP. Non pas en lui dictant ses actes mais en reconnaissant la contribution qu'elle apporte à nos efforts communs pour renforcer la démocratie, et en suggérant quelques pistes d'action où elle pourrait être utile.

C'est cette dernière approche qui a recueilli une majorité dans notre comité et que vous trouverez reflétée dans la section D de la Déclaration. Y figure la proposition qui nous avait été soumise de faire référence au débat engagé à l'UIP. Comme vous pouvez le constater au paragraphe 34, le texte est neutre désormais et ne prend pas parti dans le débat.

Nous avons modifié d'autres éléments de la section D afin de l'aligner sur les Statuts et Règlements de l'UIP et sur la formulation utilisée dans les résolutions des Nations Unies. Nous avons indiqué plus clairement dans le texte que nos ressources sont limitées et que rien dans nos propos sur l'UIP n'implique une augmentation de ses ressources.

Monsieur le Président,

J'ai conscience que la Déclaration n'est pas parfaite. Il y a ceux d'entre vous qui auraient aimé que certaines parties soient différentes. Or, que nous évoquions le monde tel qu'il est aujourd'hui, les grandes crises, l'ONU ou l'UIP, certaines divergences d'opinion subsistent. Rien de plus normal. Nous sommes, après tout, des dirigeants politiques.

Permettez-moi néanmoins de vous inviter instamment à adopter cette déclaration. Dans la plus pure tradition parlementaire, c'est peut-être le meilleur compromis que nous puissions forger à ce stade.

\* \* \* \* \*

Après la présentation par M. Nago du projet de déclaration, le Président de l'UIP a prononcé les mots suivants :

"Je vous remercie Monsieur le Président,

Chers collègues, nous venons d'entendre le rapporteur. Je considère qu'il a présenté la Déclaration de façon très claire. Il a appelé notre attention sur le fait que cette déclaration n'est pas parfaite.

Un large consensus s'est dessiné sur la plupart des éléments du texte mais il reste encore quelques divergences d'opinion sur certains éléments précis. Ainsi, nous savons qu'un certain nombre de Présidents de parlement, en particulier de pays de l'Union européenne, ne souscrivent pas à tout ce qui figure dans la section D de la Déclaration.

Il nous faut à présent poursuivre notre dialogue sur ces questions.

Sachant pertinemment quelles sont les limites de ce texte, je vous invite à adopter la Déclaration."